TAPIS!

Un autre Envoi de placé en vente aujourd'hui de

Tapisserie Balmoral Crossley,

5-8 BORDURES ASSORTIES.

Aussi bon usage que celle de Bruxelles, seulement

90 Cents la Verge.

Magnifiques files de Moquettes Crossley de Velours, Bordures Assorties,

$1.28.

Reçues directement de Suisse et mises en vente,

22 Dessins en Tambour

et Rideaux en Net de Bruxelles, depuis

$4.00

la Paire et au-dessus.

Point Irlandais, Tambour et Mousseline de Suisse

en Blanc et Ecrues, pour RIDEAUX DE FENETRES.

Tapis de Cork, Toiles Cirees, Linoleums, Paillassons, Rugs et Shades.

THOMAS LIGGET

66 & 68 Rue Sparks.

Tout le Monde Devrait Lire l'Annonce de WOODCOCK, Mardi Prochain.

Manque de Forces

CHLOROSE ANÉMIE DÉBILITÉ ÉPUISEMENT

LE FER BRAVAIS

expérimenté par les plus grands Médecins du Monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. — Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire. Il ne noircit jamais les Dents.

Se défier Imitations et Contrefaçons. Exiger la Signature R. Bravais, imprimée en bleu. DÉTAIL : TOUTES LES PHARMACIES. Gros : 40 et 42, Rue St-Lazare, Paris

MUNN & CO. SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY for PATENTS

A pamphlet of information and abstract of the laws, showing How to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, sent Free. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

La Commission Royale

ENQUETE "BAIE DES CHALEURS"

SEANCE DU 5 NOVEMBRE

QUEBEC, 5 nov.—L'audience de la commission d'enquête commence ce matin à dix heures dix. La salle est remplie comme d'habitude. On remarque M. Mercier.

Le sénateur Pelletier est appelé à faire sa déposition. Il dit que les billets signés par Pacaud chez le témoin et endossés par MM. Mercier, François et Charles Langelier ont été faits tous le même jour que M. Mercier partit pour l'Europe.

Autant que le témoin peut se le rappeler, il y avait quatre de ces billets. On les destinait à des dépenses politiques imprévues. Un de ces billets resta en sa possession. Plus tard, MM. Pacaud et Ch. Langelier se rendirent chez le témoin. M. Pacaud avait un billet de M. Mercier qui lui demandait de l'argent. Le témoin livra alors le billet qu'il avait gardé. Il croit se rappeler que ce billet était de $5,00.

Quand ces billets furent signés et endossés, on les laissa en la possession de M. Pacaud. Il y a eu de six ou sept élections à la contestation desquelles ont servi les fonds laissés par M. Mercier.

Le témoin reconnaît ces billets, mais il ne peut pas se rappeler les dates de leur négociation.

Le témoin a reçu $1,000 de M. Pacaud pour certaines réclamations électorales et cette somme a été distribuée immédiatement. Cette somme n'était certainement pas pour son usage personnel. Il n'y avait d'autre moyen pour le parti de se procurer des fonds, que celui que Mercier avait indiqué, de déposer les billets à la Banque. Le chef du cabinet s'était fié à la discrétion de ses amis pour négocier ces billets.

M. CASGRAIN fait remarquer qu'il y a un désaccord entre la déposition de M. Pelletier et celle de M. Pacaud. Ce dernier n'a pas rendu compte du dernier blanc-seing de M. Mercier, qu'il a retiré des mains de M. Pelletier et dont la Commission ignore encore l'emploi.

M. Beique dit que M. Pacaud n'a jamais dit d'une manière positive qu'il y avait quatre billets.

Pacaud était sous l'impression qu'il y avait trois billets. M. Casgrain prouve par la teneur de la déposition de M. Pacaud que, tout en rendant compte de trois billets, il refusa de dire ce qu'était devenu le quatrième. Le juge Davidson donne l'ordre de faire comparaître de nouveau M. Pacaud pour l'interroger à ce sujet.

M. CANNON, substitut au Procureur-Général, est appelé à faire sa déposition. Il reconnaît une opinion légale qu'il a donnée par écrit à la demande de M. Garneau. Il ignorait que M. Pacaud fût mêlé à cette affaire. Il n'a jamais eu le moindre doute au sujet de la légalité de l'opération financière, car M. Garneau était très prudent dans tout ce qui avait trait au chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

En réponse à M. Casgrain, le témoin dit que, s'il savait que M. Garneau était très prudent, c'est que M. Langelier qui agissait alors en qualité de remplaçant de M. Robidoux, pendant l'absence de ce dernier, était allé trouver le témoin et lui avait dit que M. Garneau n'était pas satisfait de l'opinion que M. Cannon lui avait donnée verbalement dans la matinée, et qu'il aimerait à voir cette opinion soutenue par M. François Langelier. Mais le jour suivant, M. Deguise, secrétaire-particulier de Ch. Langelier, était allé lui présenter un document écrit au clavigraphe, qui était censé être l'opinion légale de M. François Langelier. Le témoin lut cette pièce et s'étant assuré qu'elle était conforme à l'opinion verbale qui lui avait été donnée, il la signa. Le témoin explique ensuite qu'il était pourvu par la loi à la conversion des subsides en terres. La loi Vict. 57, ch. 88, art. 7 est relative à ce sujet.

La commission examine ensuite MM. Murray et Pope, administrateurs des compagnies télégraphiques du C. P. R. et G. N. W., au sujet de certains télégrammes. M. Pope refuse de se soumettre à cette inquisition, car il faubrait faire un triage d'environ 40,000 à 50,000 télégrammes ; mais la Commission ordonne que ces télégrammes lui soient présentés. M. Pope finit par promettre de les présenter dans le plus bref délai.

M. PAUL BLOUIN, reporter du COURRIER DU CANADA est interrogé au sujet d'un article, qui a paru dans ce journal ayant trait à un prétendu scandale à l'horizon.

M. CASGRAIN—Savez-vous à qui cet article faisait allusion ?

M. BEIQUE s'oppose à cette question.

M. CASGRAIN.—Je suis prêt à faire venir M. Garneau et à lui faire déclarer sous serment qu'il a lu l'article dans le COURRIER DU CANADA et que c'est de là que lui venaient toutes ses hésitations, au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Question rejetée par la Commission.

M. Casgrain fait la même question sous une autre forme. M. Beique s'oppose de nouveau à la réponse, mais il consent à ce que M. Garneau soit interrogé de nouveau

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

QUEBEC, 5 nov. —La Commission s'est ajournée hier à 1 heure de l'après-midi, pour se trouver, à 2 heures, à la résidence de M. A. Light, dans la rue d'Auteuil. M. Light, ingénieur civil, est empêché par la maladie de se rendre à la salle des audiences.

Ce témoin déclare qu'il était l'ingénieur du gouvernement, mis à la disposition de M. C. N. Armstrong pour vérifier les travaux du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Ses fonctions consistaient à vérifier les devis faits par M. Leduc, qui était l'ingénieur de M. Armstrong. C'était d'après ses estimés que les subsides devaient être payés.

M. Light passa soigneusement en revue chaque article de ces relevés et certifia que les quantités et les évaluations étaient exactes.

Le témoin répète la déposition qu'il a faite devant le Sénat. Il explique comment l'évaluation des travaux faits par les bûcherons avait été élevée par Leduc au taux de $20,000 par mille, ce qui était le prix qu'Armstrong devait recevoir. Dans quelques cas, cela faisait une différence de 40 à 50 p.c., entre les prix de l'entrepreneur et ceux des bûcherons. C'est là un fait dont on pourrait s'assurer par les certificats ; mais le témoin ne peut pas retrouver ses certificats ; pour la même raison, il n'a pas pu les présenter au comité du Sénat.

Après la déposition de M. Light, la Commission s'est rendue à la salle d'audience, pour y tenir l'audience de l'après-midi.

M. Béique annonce la présence d'employés de banque, qui pourront donner des explications sur l'emploi des billets de $3,500 laissés par M. Mercier.

M. LABADIE, de la Banque du Peuple, certifie que M. Pacaud a fait un dépôt à sa banque et il le prouve en montrant l'entrée de ce dépôt dans les livres. Néanmoins, il ne peut dire si ce dépôt était en argent ou en chèques.

M. PACAUD est alors rappelé. Il apprend à la Commission qu'il n'a pas fini l'état, par lequel il expliquera le désaccord apparent entre sa propre déposition et celle de M. Chs. Langelier.

M. Pacaud promet de présenter cet état demain. A la requête de M. Béique, il présente le billet laissé en sa possession par M. Mercier et dont il avait refusé de rendre compte sous prétexte que c'était là une affaire particulière. On s'est trompé en croyant que le billet était un quatrième blanc-seing de M. Mercier. Ce n'était en réalité qu'un billet promissoire ordinaire portant une date antérieure à celle où il a été négocié. Répondant à M. Casgrain, le témoin dit qu'il a vu l'article du COURRIER DU CANADA au sujet duquel on n'a pas permis à M. Blouin de répondre à une question de M. Casgrain. M. Pacaud nie avoir jamais parlé à M. Garneau relativement à cet article. Il nie également que ce ministre ait exprimé des craintes au sujet de cet article.

M. CASGRAIN.—N'êtes-vous pas allé trouver le rédacteur-en-chef du COURRIER DU CANADA pour le prier de ne pas continuer ses dénonciations ?

M. PACAUD—Non. Il n'est pas dans mes habitudes de demander grâce. (Rires).

M. LAFRANCE, de la Banque Nationale donne de nouvelles explications au sujet des comptes de M. Pacaud.

Le sénateur PELLETIER est rappelé. Il explique le désaccord apparent entre sa déposition et celle de M. Pacaud, en reconnaissant qu'il a pu s'être trompé, en disant qu'il y avait quatre billets.

Il s'élève ensuite une discussion entre les avocats au sujet d'une partie de la déposition de M. Light sur la réclamation McFarlane. Les uns veulent l'admettre, les autres point. M. Armstrong est de ces derniers, sous prétexte que cette partie de la déposition ferait du tort à sa propre cause dans le procès qu'il a à soutenir contre M. McFarlane.

Le juge Jetté dit que cette question pouvait intéresser le Sénat ; mais qu'elle n'avait aucun intérêt pour la Commission.

M. Hall a retiré alors sa demande et la Commission s'est ajournée.

FAITS DIVERS.

SCANDALE FINANCIER A BOSTON

Une dépêche de Boston annonce l'arrestation pour détournements, du président, Asa Potter, et de deux directeurs, le "colonel" Jonas French, et Thomas Dano, de la Maverick National Bank, qui a été mise en faillite, il y a quelques jours.

Le faillite a causé une grosse sensation à Boston ; mais on espérait que tous les dépôts seraient remboursés et l'on ne se doutait pas, jusqu'à l'ouverture de l'enquête, que des fraudes eussent été commises. Aussi l'arrestation du président et de deux des directeurs de la banque a-t-elle causé peut être plus d'émotion encore que la faillite elle même, d'autant plus que les détournements découverts jusqu'à présent s'élèvent à deux millions de dollars. En effet le président Potter est accusé de s'être approprié $1,100,000 ; le "colonel" French $600,000 et Dano $300,000 qu'ils auraient dissipés dans des spéculations illégales.

M. Potter se dit victime d'une persécution et il déclare que si on lui permettait de liquider lui-même les affaires de la banque, ni les personnes y ayant de l'argent en dépôt, ni les actionnaires eux-mêmes ne perdraient un *cent*.

LA SITUATION AU TENNESSEE

Les dernières dépêches du Tennessee ne signalent aucun nouvel acte de violence de la part des mineurs.

Toutefois une vive anxiété continue à régner dans tout l'Etat et l'on craint que les mineurs n'achèvent leur œuvre, en délivrant ce qu'il reste de forçats employés dans les mines d'Inman et de Tracy City. Une dépêche de Knoxville dit que sur les cinq cents forçats délivrés jusqu'à présent par les mineurs, tant à Briceville qu'à Oliver Spring, on n'est encore parvenu à en reprendre que treize.

Le gouverneur de l'Etat, M. Buchanan, a déclaré qu'il a épuisé toutes les ressources que lui fournit la loi pour prévenir les scènes de désordres de ces jours derniers. Néanmoins, il annonce en même temps qu'aucun effort ne sera épargné pour tâcher de découvrir les meneurs des émeutes de Briceville et d'Oliver Springs, et que, s'ils sont pris, ils seront poursuivis avec toute la rigueur de la loi, non-seulement pour avoir délivré les forçats, mais aussi pour avoir incendié leurs baraquements.

UNE CATASTROPHE DANS UNE MINE

La ville minière de Butte (Montana) a été jetée dans la consternation par un épouvantable accident qui s'est produit dans la mine Anaconda, et dans lequel dix neuf hommes ont été tués.

Les ouvriers travaillant dans la mine devaient être relevés à minuit. Dix neuf, qui venaient de quitter leur ouvrage, sont remontés à la surface sans encombre, et dix-neuf autres sont entrés dans l'ascenseur pour a ler les remplacer. Or, l'ascenseur commençait à peine à descendre que la corde s'est cassée, et il a été précipité au fond du puits, avec une rapidité vertigineuse. Le puits était très profond et l'ascenseur a été brisé en mille pièces en arrivant au fond. Par bonheur les hommes qui attendaient leur tour pour remonter à la surface, se tenaient à une certaine distance et aucun d'eux n'a été blessé. Mais sur les dix-neuf mineurs qui se trouvaient dans l'ascenseur, dix-sept ont été tués sur le coup et les deux autres si grièvement blessés qu'ils sont morts au bout de quelques instants. Les corps de ceux qui ont été tués sur le coup étaient tellement mutilés qu'ils étaient à peine reconnaissables.

La mine Anaconda est une des plus importantes de Montana et le nombre des hommes qui y sont employés est de quatre cents. Les travaux y avaient été suspendus pendant plusieurs mois, et ils n'avaient été repris que le 23 octobre dernier.

COURRIER DU JOUR

COUR DE REVISION

La cour de révision s'est réunie de nouveau hier soir et a entendu les réclamations de plusieurs citoyens mécontents du montant exagéré des taxes qu'on leur réclame.

Voici leurs noms :

M. A. L. Pinard sur sa propriété de la rue King ; M. P. Baskerville, sur ses propriétés situées dans les quartiers St George, By et Ottawa ; M. Minard, sur sa propriété de la rue St Patrice ; M. Ardley, sur son lot No 14, situé au nord de la rue Ste Anne ; et M. J. Gorman, sur ses revenus personnels.

Aucune décision n'a été prise pour le moment et la cour s'est ajournée à mardi prochain.

SAUVÉ MIRACULEUSEMENT

En sautant hier matin, à bas d'un train en mouvement à l'Ange Gardien, John Kelly, d'Halifax, un voyageur se rendant à Winnipeg, manqua le pied, et tomba entre le wagon et la plate forme. Quand on le ramassa, il avait perdu connaissance ; heureusement dans sa chute, il ne s'était brisé aucun os. Les taches de graisse qui couvraient ses vêtements, faisaient voir qu'il avait manqué de se faire écraser sous les roues du train. Ce dernier fut en conséquence arrêté et Kelly placé confortablement dans un wagon. Arrivé à Montréal, l'ambulance fut mandée, pour conduire à l'hôpital, la victime de ce triste accident. L'ambulance arrivée pour le prendre, le blessé refusa d'y monter et sauta dans un char électrique. Le même soir, il continuait sa route pour Winnipeg.

CERCLE DE LA SALLE

A l'occasion de la mort de la mère de leur Directeur et confrère, les membres du cercle de La Salle ont adopté les résolutions suivantes :

Proposé par MM. Ed. Corbeil, W. Labelle et Art. Dufour, secondé par MM. F. X. Cavalier, W. Sabourin et J. Enright :

"Que les membres du dit Cercle ont éprouvé une vive douleur en apprenant la mort de la mère de leur directeur et confrère, et qu'ils désirent leur offrir leurs sincères condoléances.

Proposé par MM. H. Côté et Alex. Dufresne, appuyé par MM. Ovila Gauthier et Jean Paquette :

"Que copie des présentes résolutions soit transmise au Cher Frère Oduwaldus, à M. Thos. McNicoll, et au journal LE CANADA."

NAP. TAYLOR, Président.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES

Les membres de la société des Amis du Sacré Cœur, section Ste-Anne, se sont réunis le 6 courant, à leur salle respective, et ont adopté les résolutions suivantes à l'occasion de la mort de Dame McNicoll, mère de leur dévoué directeur, le cher frère Oduwaldus et de leur confrère M. Thomas McNicoll.

Sur proposition de MM. Henri Côté et Wilfrid Labelle, appuyée par MM. F. X. Cavalier et Calixte Garreau, il a été résolu :

Que les membres de la société des Amis du Sacré-Cœur ont appris avec regret la mort de la mère de leur directeur, le cher frère Oduwaldus et de leur confrère, M. Thomas McNicoll.

Sur proposition de MM. Eugène Lalonde et Olivier Pâquette, secondée par MM. Eugène Labelle et Philias Carrière, il a été résolu :

"Que les amis du cher frère Oduwaldus et de M. Thomas McNicoll sympathisent de tout cœur au malheur qui vient de frapper leur famille, et les prient d'accepter leurs plus sincères condoléances."

Sur proposition de MM. Arthur Charbonneau et Napoléon Taylor, appuyée par MM. Joseph Dagenais et Arthur Barrette, il a été résolu :

"Que copie des présentes résolutions soit transmise au cher frère Oduwaldus, à M. Thomas McNicoll et au journal LE CANADA."

ARTHUR E. CARRIERE, Président. W. C. LABELLE, Sec.

NOUVELLES LOCALES

—Les employés d'hôtel de la ville donneront sous peu leur bal annuel à Aylmer.

—Jeudi dernier, au Carp, dans l'après-midi, le feu réduisait en cendres la maison de M. Hodgins, avec tout ce qu'elle renfermait. Les pertes évaluées à $1,000, sont couvertes par la compagnie d'assurances, la Royale.

—A Patterson Creek, sur la rue Bank, l'eau hier était suffisamment gelée, pour permettre à plusieurs personnes amoureuses du patin, de s'en donner à cœur joie, pour la première fois de la saison.

—Cet après midi, le major général Herbert passera la revue des gardes à pied du gouverneur-général, sur le carré Cartier. L'heure de la revue est fixée à une heure et demie.

—Les inspecteurs de licences pour la ville visitent actuellement tous les magasins de liqueurs de la place, afin de se rendre compte *de visu*, si ces établissements sont bien séparés de tout autre commerce, comme la loi l'exige.

—Le comité civique des chars urbains devait se réunir hier l'après-midi ; mais faute de quorum, la séance n'eut pas lieu. Les seuls échevins présents étaient MM. Stroud (président), Bingham, Hill et Johnstone.

—Les compagnies d'assurances n'ont pas encore fini de payer aux MM. Baskerville, le montant des pertes que ces derniers ont subies, lors de l'incendie qui s'est déclaré dernièrement chez eux. Quelques difficultés se seraient élevés entre les deux parties, au sujet du fonds de marchandises, qui existe dans le premier magasin.

—Ernest Dionne, a été remis en liberté hier, après que le juge O'Gara eût accepté le cautionnement personnel du premier pour $2,000, et deux autres de $1,000 chacun, qu'ont signés A.D. Richard, marchand d'étoffes et M. J. T. Dionne. M. Chas. Fitzpatrick, M. P, P., de Québec, défendra l'accusé.

Horace Talbot soupire toujours sous les verrous.

Les abonnes qui ne recevraient pas regulierement leur journal par les porteurs sont instamment pries d'en donner avis a nos bureaux d'administration ou bien par carte postale.

Librairie Francaise d'Ottawa.

Le public trouvera constamment à cette Librairie tous les livres et fournitures pour les écoles ; Livres de Prières, Livres d'Histoires, en Français et en Anglais. Aussi Papeterie, Articles Religieux et une variété d'Objets de Fantaisie toujours dans les dernières nouveautés. Ordres remplis avec promptitude.

P. C Guillaume, Libraire

COIN DES RUES SUSSEX ET YORK.

VENTE A BON MARCHE

de montres, de pendules, de bijouterie et d'argenterie chez

JOS. E. TREMBLAY & CIE.

113 RUE RIDEAU.

Porte voisine de M. Th. Birkett, marchand de fer.

Pots à eau	depuis	$2.75	en montant
Porte-cornichons	do	1.00	do
Beurriers	do	2.00	do
Couteaux de table	do	3.50	do
Couteaux de dessert	do	3.00	do
Cuillers de table	do	3.50	do
Cuillers de dessert	do	3.00	do
Cuillers à thé	do	1.50	do

Aussi un assortiment complet de jumelles et de lorgnons en nickel, en or et en acier.

Réveille matin en nickel réduits à $1.35

P. S.—Montres, pendules et bijouterie, réparées au plus bas prix.

CAPITAL STEAM LAUNDRY

100 Rue Rideau 100

Lavage et repassage faits sous le plus court délai et aux plus bas prix.

OUVRAGE GARANTI

Nous faisons une spécialité du lavage des rideaux et des chemises blanches.

L. BELANGER

Téléphone No 577. Gérant.

Paquets pris et retournés à domicile gratuitement.

X X

Oak Hall Clothing PARLOR.

332 Rue Wellington.

C'est là que vous trouverez la première place et le plus gros stock en Hardes Faites, et le Meilleur Marché pour

CAPOTS, HARDES FAITES, BAS, CORPS TRICOTÉS, PANTALONS, CHEMISES,

Pour Hommes, Jeunesse, Garçons & Enfants. L'ouvrage et la Coupe sont garantis.

E. J. LeDAIN.

X X

THE PRESS

(NEW-YORK)

POUR 1891.

Quotidien, Dimanche, Hebdomadaire,

6 pages, 1 cent. 20 pages, 4 cts. 8 a 10 pages, 2 cents

L'Energique Organe Republicain de Metropole.

UN JOURNAL POUR LES MASSES.

FONDÉ LE 1ER. DÉCEMBRE 1887.

Circulation de plus de 100,000 PAR JOUR.

Le N. Y. PRESS n'est l'organe d'aucune faction ; ne tire aucune ficelle et n'a aucune vengeance à assouvir.

Le plus Remarquable Succès Journalistique de New-York.

LE PRESS EST UN JOURNAL NATIONAL

Les nouvelles banales, les sensations vulgaires et la blague n'ont pas d'asile dans le PRESS.

Le PRESS a la plus brillante page éditoriale. Tout y est vivide.

Le SUNDAY PRESS est un magnifique journal de vingt pages touchant à tous les sujets du jour de quelque intérêt.

Le PRESS hebdomadaire contient toutes les matières les plus importantes parues dans les deux éditions quotidiennes et du dimanche.

Pour ceux qui ne peuvent recevoir l'édition QUOTIDIENNE, l'édition HEBDOMADAIRE la remplace admirablement.

Comme Journal Annonce

LE PRESS n'est pas surpassé à New-York.

THE PRESS

Est à la portée de tous. Le meilleur et moins cher des journaux publiés en Amérique.

Quotidien et Dimanche, un an	$5.00
" " 6 mois	2.50
" " 1 mois	.45
Quotidien seulement, un an	3.00
" " 4 mois	1.00
Edition du Dimanche, un an	2.00
Hebdomadaire, un an	1.00

Demandez la circulaire du PRESS. Numéros specimens gratis. Agents demandés partout. Commissions généreuses Addressez,

THE PRESS,

POTTER BUILDING 38 Park Row New-York

Vous ne payez rien du tout

C'EST GRATIS

Pour l'examen. Coupez cette annonce, envoyez-la à notre adresse et nous vous enverrons la montre par express. "C. O. D.", frais de port ; nous payons les frais de transport. Vous pouvez l'examiner, si vous ne la trouvez pas telle que décrite ici, laissez-la entre les mains de l'agent ; au contraire, vous en êtes parfaitement satisfait, vous n'avez qu'à la payer notre PRIX SPÉCIAL $5,98 et vous aurez la montre. Une montre comme celle-ci n'a jamais été annoncée sur les journaux auparavant. C'est le MARCHE D'OR qui mérite toute votre attention. Cette montre est fabriquée d'une composition métallique recouverte de deux lames d'or de 18 carats, garanties 20 ans, le boîtier, le cadran, etc., sont gravés à la main, très bien finis et garantis. PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS ! Le nouveau et tous beaucoup le "Waltham," richement monté sur rubis, vitesse de 18,000 battements à l'heure, balancier à expansion, pignon et échappement breveté et régulateur chronométrique spécial. Une garantie est envoyée avec chaque montre. On vend des montres pour 50c ou jusqu'à $100. Adresser : THE NORTH AMERICAN WATCH CO., 3 Toronto, Ont.

Pour Messieurs ou Dames

PETITE GAZETTE.

ON DEMANDE une bonne servante Canadienne française. Une fille de Campagne sera préférée. S'adresser au No 68 rue de l'Eglise.

ON DEMANDE—Un bon agent voyageur pour le commerce de ville. Emploie constant. Avantages particuliers à ceux qui commenceront maintenant. Articles spéciaux. Ne tardez pas. Le salaire compte du premier jour. BROWN BROS., Trees nurserymen, Toronto, Ont.

LE SEDLITZ CH. CHANTEAUD, est le Purgatif *le plus efficace* contre la Constipation, Migraine, Maux d'estomac, Goutte, Rhumatisme, etc. Sa réputation auprès des médecins est universelle. Pour éviter les contrefaçons, exiger une enveloppe jaune et la marque CH. CHANTEAUD seul préparateur des médicaments dosimétriques du Dr BURGGRAEVE.

AVIS AUX MERES—Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au gout. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en règlant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

Avis aux Chasseurs

QUÉBEC, 23 Septembre, 1891.

MONSIEUR,—Les journaux, depuis l'ouverture de la saison de la chasse, publient presque tous les jours, que des personnes étrangères à la Province de Québec et à celle d'Ontario ont chassé et chassent encore dans les limites de cette Province.

J'ai à vous faire remarquer, en conséquence, que c'est votre devoir, aussi bien que celui de tous les gardes-forestiers sous votre contrôle, de surveiller à ce que les lois de chasse soient exactement observées par chacun et de demander à toute personne non-domiciliée comme susdit, un permis de ce Département et à défaut de ce permis, de poursuivre ces violateurs des droits de chasse conformément à la loi.

E. E. TACHÉ, Asst.-Commissaire.

J. B. CHARLESON, Ecr. Surint. des Gardes-Forestiers, Ottawa.

LIGNE D'OMNIBUS

Cimetiere Notre-Dame, Chemin de Montreal

Les Omnibus partiront du bureau de poste tous les dimanches, lorsque la température le permettra, à 1,30, 2,00 et 3,20 p. m. revenant le soir à 4,30, 5,00 et 5,30.

LANDRY & THOMPSON

Le "HUB"

718-A-VIS LE MUSÉE GÉOLOGIQUE.

VINS ET CIGARES CHOISIS

TOUJOURS EN MAIN.

VM. CODD, Proprietaire.

548 RUE SUSSEX, OTTAWA

Montres et Bijouteries

en tous genres et de toutes qualités. Seront vendues à 25 pour cent au dessous des prix ordinaires. Chaque Article est garantie tel que représenté, sinon l'argent vous sera remis. Chez H. NOREZ, No. 30 rue Rideau, (près du Pont des Sapeurs.) Réparations de Montres et Horloges garanties et à des prix modérés.

A. C. LAROSE

Comptable. Auditeur, Syndic

ACENT D'ASSURANCE (FEU, VIE ET ACCIDENT,

121 Rue Rideau

TELEPHONE 189.

Collections faites promptement

PEINTURES

Preparees.

Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleures Manufactures du Dominion et du monde entier

Leurs Qualites.

Sont Egales à n'importe lesquelles.

Supérieures au plus grand nombre.

Surpassées par aucune.

W. HOWE.

Fabricant de Peintures,

OTTAWA

JONC D'OR SOLIDE.

35c. pour un jonc valant $2.

Ce jonc est fabrique d'une composition métallique recouverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 karat. Il est garanti et gardera son lustre et sa beauté des années. Une garantie "bons-dabs," est envoyée avec chaque jonc ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction ; alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend généralement $2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $10.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Spéciaux aux Agents, etc., sur réception de 35c. en timbres-postes. L'annonce d'un jonc de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Renvoyez vos commandes aussitôt que possible ; car bientôt il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adresse SEARS ET CIE., 123 Rue Yonge, Toronto, Ont.

Le remède de Piso pour les catarrhes est le meilleur, le plus agréable à prendre et le meilleur marché.

CATARRHE

En vente chez tous les pharmaciens ou expédié à toute adresse contre payement de 50c par Mr. Hazeltine, Warren, Pa., E.U.A. & R.U.

:-Cartes Professionnelles-:

H. CHATELAIN.

Avocat, Notaire, Etc.

569 RUE SUSSEX - - - OTTAWA

Argent à Prêter.

E. M. Lambert, M.D. C.M.

COIN DES RUES ST. PATRICE ET CUMBERLAND.

—HEURES DE CONSULTATIONS—

8 à 10 A. M. 1 à 3 P. M. 6 à 8 P. M.

M. McLEOD, C. R. Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 Rue Wellington, Ottawa.

GEO. McLAURIN, L.L.B

AVOCAT, Etc.

BUREAU : 19 RUE ELGIN, OTTAWA

VALIN & CODE

Avocats, Solliciteurs, Notaires.

BLOC EGAN, RUE SPARKS

VIS-A-VIS L'HOTEL RUSSELL

Argent à Prêter.

J. W. W. WARD

AVOCAT ETC.

—BUREAU—

31 Scottish Ontario Chambers Ottawa.

J'GARA, MacTAVISH & WYLD,

Avocats, Solliciteurs, Notaires.

Bloc Hay, Rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRÈS DE L'HOTEL RUSSELL.

MARTIN O'GARA, Q.C., D.B. MACTAVISH, W. WYLD.

Belcourt, MacCraken & Henderson

Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.

ONTARIO ET QUEBEC

OTTAWA.

A. BELCOURT, JOHN J. MCCRAKEN, GEO. F. HENDERSON.

A. E. LUSSIER

Avocat, Notaire, Etc.

BUREAU - - - 569 RUE SUSSEX,

Coin de la Rue Rideau, Ottawa, Ont.

Argent à Prêter avec avantage spécial l'Emprunteur.

A. E. LUSSIER.

M. J. GORMAN, L.L.B

(Successeur de L. A. Olivier.)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.

—BUREAU—

Carleton Chambers, 74 Rue Sparks

OTTAWA.

Argent a Preter.

Christian & Cie

Commerçants de Gnaroon.

BASSIN DU CANAL

En dehors du [illegible] Adresser vos commandes à C. Christian, Agent, Nicole House, Little Sussex Street, Ottawa

Ecole des Beaux Arts

44 Rue Bank, Coin de la Rue Wellington, Ottawa.

Au-dessus du College de Musique

Ouverte du 1er Novembre au 1er Mai

Dans le Département qui comprend le dessin d'après la bosse, d'après le modèle vivant, la peinture et l'aquarelle, les contributions sont de $5.00 par mois, pour le cours avancé, et de $2.50 pour le cours élémentaire.

Dans celui du dessin industriel, d'architecture, de machine, etc., surtout utile aux décorateurs et aux ouvriers en général, $1.0 par mois. Couture artistique, $1.50 par mois.

S'adresser à ACHILLE FRÉCHETTE secrétaire, à la Chambre des Communes, ou sur les lieux, aux Professeurs

DR. WASHINGTON

Gradué en 1872, à l'Université Victoria, avec honneurs, a subi aussi les examens du Collège des Docteurs et Chirurgiens, Ont.

Depuis 1880, a consacré tout son temps à l'étude des maladies de la Gorge et des Poumons. [La figure ci jointe représente un Respirateur Poreux et le malade en train de respirer.

MALADIES TRAITÉES—Catarrhes de la Tête et de la Gorge, Surdité provenant du Catarrhe, Bronchite Chronique, Asthme et Consomption, Perte de la Voix, Maux de Tête, Développement des Glandes du Cou, Maladies Nasales, ou autre Obstruction du Nez enlevée. Bureau Principal 78 rue McCaul, Toronto.

OTTAWA :—Novembre 23, toute la journée, 28, 29 et 30.

MATTAWA :—Novembre le 24.

PEMBROKE :—Novembre le 25. Hôtel Behan.

C. LEVEQUE,

ENCANTEUR.

Salle d'Encan : Marche By

—LE—

"Tabac Raby"

TABAC CANADIEN.

—CHEZ—

EDOUARD CARRIERE,

145—Rue Rideau—145

OTTAWA.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE